

➡ Un article tiré de:

LA REVUE ANNUELLE DE L'AAPQ ÉDITION *no*9

PAYSAGES



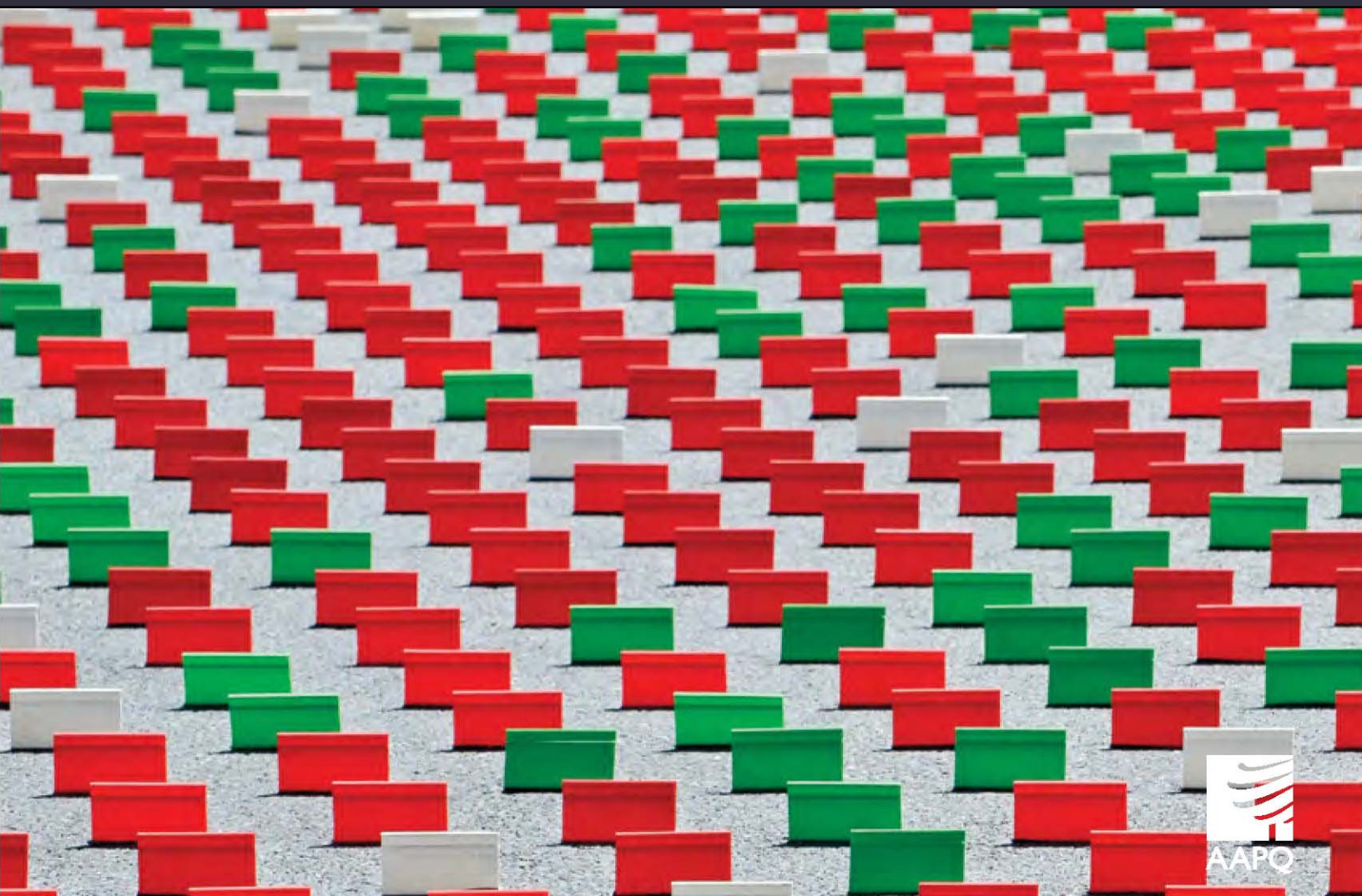
Paysage et tourisme – Signature et mémoire du lieu

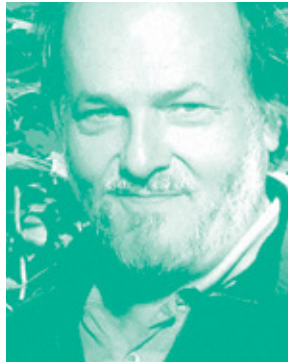
2014

MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE PAYSAGE TOURISTIQUE POUR LE PARC DE LA RIVIERE DES MILLE-ILES

Observation, écoute et stratégies

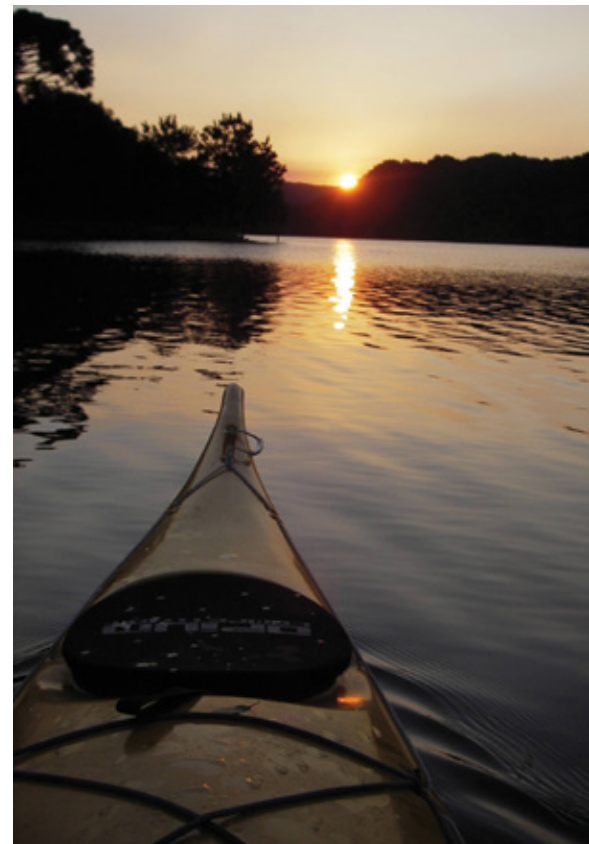
par Pierre Valiquette





*Depuis une trentaine d'années, en qualité d'architecte paysagiste, **Pierre M. Valiquette** soutient les organisations et les collectivités dans une approche de gestion patrimoniale des ressources naturelles de leur territoire en vue de favoriser une utilisation harmonieuse de l'eau, des habitats et des paysages qui soit mémorable et durable.*

Il a participé, avec l'organisme de conservation Éco-Nature, à la stratégie de mise en valeur d'un milieu naturel, en l'occurrence la rivière des Mille-Îles, ses îles et sa plaine inondable, au cœur d'un territoire privatisé et urbanisé. Sur une période de 22 ans, à la suite de nombreuses interventions de protection et de mise en valeur, M. Valiquette a vu l'émergence d'un paysage récréatif pour ceux qui habitent à proximité de la rivière.



7-0 La plage Ste-Rose en 1932.

© PHOTOS PRMI

MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE PAYSAGE TOURISTIQUE POUR LE PARC DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES

Observation, écoute et stratégies

UNE RESSOURCE COLLECTIVE

Dans la grande région de Montréal, le Parc de la rivière des Mille-Îles est aujourd'hui une entité reconnue par la collectivité. Le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) l'ont retenu comme l'une des cinq priorités pour la réalisation de la Trame verte et bleue au cours des six prochaines années.

Le Parc de la rivière des Mille-Îles est une ressource collective en grande partie protégée, accessible et utilisée à des fins récréotouristiques par plus de 200 000 personnes par année au cœur d'un environnement fortement urbanisé. S'étendant sur 42 km, le territoire d'intervention représente 2900 hectares, dont 1610 pour la rivière en période d'étiage et 1295 hectares d'îles et de milieux humides. Après 25 ans d'efforts, 134 sites ont été acquis ou grevés d'ententes de conservation représentant une superficie de 424 hectares. Et des ententes de conservation ont été signées avec environ 450 propriétaires riverains. La collectivité peut être fière de ce qui a été accompli.

Le défi est toujours gigantesque: comment mobiliser une collectivité, des citoyens, des élus et des gestionnaires municipaux et gouvernementaux pour la protection et la mise en valeur d'une ressource collective répartie sur le territoire de neuf municipalités, quatre MRC, trois régions administratives et toutes leurs organisations sectorielles? Intéressé dès mes études universitaires à la protection des milieux naturels, j'ai travaillé

plusieurs années dans le réseau des parcs québécois et canadiens et comme consultant dans l'aménagement de parcs municipaux. C'était très stimulant, mais l'enjeu qui m'intéressait, c'était de protéger des territoires d'intérêt situés dans le domaine privé. Sur la rivière des Mille-Îles, j'ai collaboré à la mise en place de différentes stratégies d'intervention originales afin de résoudre le casse-tête auquel plusieurs intervenants s'étaient déjà mesurés. Je vous les présente ci-dessous de manière succincte.

UN PEU D'HISTOIRE

Jusqu'en 1950, la rivière des Mille-Îles coulait paisiblement au cœur d'un paysage agricole desservi par trois villages: Saint-Eustache, Sainte-Rose et Terrebonne. Le passage du Train du Nord vers 1890 et la construction d'une gare près du village de Sainte-Rose a réveillé l'intérêt de promoteurs afin de réaliser là un développement immobilier. Ce projet a avorté mais une pourvoirie a exploité pendant quelques années la poissonneuse rivière des Mille-Îles. Le train y a même transporté plusieurs excursionnistes et vacanciers ayant fait de Sainte-Rose un des premiers lieux de villégiature estivale pour la communauté aisée de Montréal.

Tout a changé avec l'avènement de l'automobile. De nombreux villégiateurs se sont établis de part et d'autre de la rivière, en grande partie dans la plaine inondable non utilisée par les agriculteurs. Cette nouvelle occupation du territoire a eu un succès énorme accompagné d'un problème tout aussi grand: la pollution

des eaux de la rivière. La pollution était si importante que toutes les plages étaient condamnées et la baignade interdite dès 1968. C'est alors que plusieurs chalets sur pilotis ont commencé à être transformés en résidences permanentes. Les crues centenaires de 1974 et de 1976 ont causé des dommages majeurs et éveillé les autorités supérieures à la protection des plaines inondables. En 1984, un projet de mise en valeur prévoyant une importante contribution étatique dans le contexte du projet Archipel a été proposé puis abandonné. Jusqu'au milieu des années 1980, la rivière des Mille-Îles, rivière aux eaux non baignables, et sa plaine inondable étaient considérées par la collectivité comme un milieu hostile au développement, un territoire pouvant accueillir tous les remblais de matériaux de construction, si pratiques pour combler les milieux humides.

En 1985, un groupe de jeunes a redécouvert la beauté et le potentiel de la rivière à des fins récréatives en organisant des activités de canotage et de camping sur les îles. C'est la création d'Éco-Nature, une organisation communautaire œuvrant depuis à la mise en place du Parc de la rivière des Mille-Îles. En 1991, ils ont sollicité mon aide et je les accompagne depuis dans la mise en œuvre du projet. →

DES STRATÉGIES TRADITIONNELLES ET DES STRATÉGIES ÉMERGENTES

Ma première démarche a été de comprendre les caractéristiques physiques de la rivière, sa dynamique et son potentiel touristique. J'ai élaboré un concept proposant la protection des sites fragiles, la mise en valeur récréative de l'archipel Sainte-Rose et envisageant sa mise en valeur touristique comme source de revenus et d'emplois à l'échelle régionale. C'était une étude conçue pour permettre à Éco-Nature de « rêver » à un projet structurant.

En 1993, j'ai réalisé pour Éco-Nature une étude de faisabilité pour la création du Parc de la rivière des Mille-Îles et particulièrement du secteur Sainte-Rose, comprenant une étude de marché élaborée, une analyse des modèles organisationnels, un concept d'aménagement, un budget prévisionnel et une étude des retombées économiques liées à la création du parc. L'objectif était de partager avec les intervenants municipaux l'idée de la protection des milieux naturels fragiles et la création d'un parc « régional ». L'implication d'une organisation communautaire dans la réalisation d'un tel projet s'est butée à des intérêts plus préoccupés par le développement immobilier qu'à la protection des milieux naturels.

Pour contrer ces intérêts, en 1994, j'ai élaboré un programme d'intendance privée pour positionner Éco-Nature comme organisme de conservation, c'est-à-dire un organisme pouvant acquérir des droits réels sur des immeubles et être un partenaire foncier dans le projet de parc, une idée émergente et peu commune au Québec. La première acquisition a été effectuée en 1994 et depuis, de nombreuses îles et milieux humides ont été acquis par Éco-Nature, par les municipalités et par le gouvernement du Québec et retirés du domaine spéculatif.

En 1997, j'ai collaboré à la création d'une base de données géo-référencées (SIG) pour soutenir une stratégie de protection sur l'ensemble de la rivière des Mille-Îles. J'ai élaboré un plan d'action pour la protection des milieux fragiles de la rivière. Cette étude a permis d'obtenir

l'appui des intervenants fauniques et des gouvernements supérieurs à plusieurs projets d'acquisition. Une collaboration fructueuse entre les villes de Laval, de Rosemère et d'Éco-Nature a abouti à la reconnaissance en août 1998 du premier refuge faunique en « terres privées » au Québec (25 ha). Devant le succès de cette formule pour gérer les habitats fauniques, un projet d'agrandissement est en cours pour ajouter environ 300 ha de milieux fragiles au refuge existant.

En 2006, j'ai proposé la réalisation des tronçons montréalais du Sentier maritime du Saint-Laurent. Les travaux ont débuté en 2007 et j'ai supervisé la réalisation de ce qui est devenu la Route bleue des voyageurs, une route bleue débutant au pied du barrage de Carillon et s'étendant jusqu'à l'île Bouchard, face à Saint-Sulpice. C'est la première intervention avec une visée touristique réalisée sur la rivière des Mille-Îles. Cette route bleue tout équipée (cartes, signalisation physique, ententes avec les municipalités et avec des entreprises privées, navettes par autobus) a été inaugurée en juin 2010.

En 2008, j'ai soutenu les efforts de l'organisme Sauvons nos trois grandes îles pour élaborer un projet crédible de protection. En 2009 et 2010, j'ai collaboré avec Éco-Nature à la réalisation d'une étude de la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de l'archipel Saint-François soutenue par le gouvernement du Québec. Un moratoire sur le développement des îles a été décrété en 2012 par le gouvernement et des négociations sont en cours pour leur acquisition.


En 2013, Éco-Nature m'a demandé d'élaborer un projet de transport récréatif sur le territoire de la rivière des Mille-Îles. Il s'agit de proposer une intégration des réseaux existants (Route verte, réseaux cyclables municipaux, réseaux routiers, réseaux ferroviaires, sentiers multifonctionnels) avec un réseau de navettes nautiques permettant aux résidents, aux excursionnistes et aux touristes d'avoir accès à toute la rivière, à ses paysages, à ses attraits et à ses services en période estivale.

FAVORISER L'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

Il n'y avait pas de « recette » pour solutionner la protection et la mise en valeur de la rivière des Mille-Îles. Nous avons dû inventer un concept d'intervention, le Programme du Parc de la rivière des Mille-Îles, parce que, techniquement, le territoire est régi par des ententes de droit privé. Le statut de refuge faunique permet d'appliquer une réglementation et habilite les employés d'Éco-Nature à les faire respecter. La mission d'Éco-Nature est garante du fondement de ses interventions.

Le statut d'Éco-Nature, organisme communautaire autonome reconnu comme organisme de bienfaisance et mandataire du programme des dons écologiques, lui permet de diversifier ses sources de financement (privé, fédéral, provincial, municipal) et de soutenir la mise en œuvre de projets d'envergure locale, régionale et nationale (services aux collectivités locales, projets touristiques, projets de gestion d'une ressource commune partagée, projets de recherche).

Éco-Nature est un partenaire impliqué avec les municipalités riveraines et participe au développement graduel du projet de Parc de la rivière des Mille-Îles. Depuis 2009, des représentants des quatre MRC siègent au conseil d'administration d'Éco-Nature.

Je tiens à souligner l'importance d'un conseil d'administration et d'une équipe d'employés dévoués et visionnaires, sans lesquels aucune de ces réalisations n'aurait été possible. Je partage leur fierté: le concept proposé en 1991 sera bientôt entièrement réalisé. 



© Stéphane Vezina